



PROJET D'ÉCOLE

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
SECONDAIRE INFÉRIEUR SPECIALISÉ
E.E.P.S.I.S.

Chemin à Roccs, 4
7060 HORRUES (SOIGNIES)

PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes que l'école compte mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur. Il est le reflet des choix d'orientations pédagogiques que l'école a fait et qui sont repris dans son contrat d'objectifs. Il décrit comment l'école entend aider les élèves à se former sur le plan intellectuel et physique, ainsi que sur les plans affectif, moral et social.

L'E.E.P.S.I.S. tend à développer un projet d'école dont la cohérence repose sur la nécessité d'amener chaque élève à participer activement à la vie sociale et professionnelle par la recherche de l'épanouissement personnel et l'acquisition des compétences requises.

L'E.E.P.S.I.S., une école ouverte et tournée vers l'extérieur !

1) Pour les élèves.

a) Grâce à l'organisation d'activités parascolaires.

Bien que chaque adolescent soit un être unique, il n'est pas seul dans la société. L'école est un monde dans lequel l'élève va vivre, travailler, explorer, s'exprimer, ... Elle doit conduire et accompagner le jeune dans sa formation comme individu et comme être social.

L'exploration de l'environnement et l'organisation, sur le site même ou en dehors de l'établissement, de diverses manifestations sont donc importantes pour qu'il puisse développer sa créativité, acquérir des compétences culturelles, trouver progressivement son propre équilibre, apprendre à vivre avec les autres et à penser de manière critique.

L'établissement s'ouvre donc largement aux milieux sportifs et socio-culturels, aux entreprises, à de multiples associations, ... bref, l'E.E.P.S.I.S. est une école axée vers les réalités de la vie où chaque partenaire contribue à la formation du jeune citoyen.

b. Grâce à l'immersion dans les milieux de vie et de travail.

Les visites et les stages en entreprises ou en institutions visent à apporter une dimension de réalisme et permettent de mener des apprentissages concrets en site de formation ou de vie.

2) Pour l'équipe éducative.

a. Grâce à la formation continuée.

Outil de perfectionnement permanent au service des équipes éducatives, la formation continuée trouve son aboutissement dans les pratiques quotidiennes de la classe, pour le plus grand bénéfice de tous les élèves. Organisée en fonction du projet d'école, du plan de formation du contrat d'objectif et des besoins spécifiques rencontrés, elle répond, par son contenu, aux orientations essentielles suivantes :

- * La connaissance spécifique, ainsi que la maîtrise de la technique ou de la pratique professionnelle, selon les disciplines prévues aux divers programmes.
- * La maîtrise d'une pédagogie et d'une méthodologie générale assurant une cohérence entre les finalités éducatives poursuivies et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.
- * La formation aux relations humaines sur base des observations et expériences personnelles vécues.

b. Grâce aux contacts professionnels :

L'école subit des mutations et évolue selon ses spécificités, ses publics et ses moyens. La concertation entre membres d'autres institutions ou établissements scolaires est nécessaire et favorise la mise en œuvre de nouvelles structures et stratégies pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

Les échanges de bonnes pratiques sociales et professionnelles entre partenaires belges et étrangers permettent :

- ** d'analyser les situations éducatives dans des milieux socio-économico-culturels divers ;
- ** de s'en inspirer et d'éventuellement adopter son action pédagogique en fonction des caractéristiques propres à son environnement ;
- ** de tisser un réseau de communications, source d'informations basées sur l'expérience de chacun.

L'E.E.P.S.I.S., une école attentive à l'épanouissement et à la formation des élèves.

Pour cela, l'équipe éducative de l'E.E.P.S.I.S. articule son action sur trois axes qui correspondent aux trois étapes essentielles au développement de l'enfant, lesquelles se dérouleront selon le rythme et les aptitudes de chacun, le respect des caractéristiques individuelles étant une des conditions d'un enseignement démocratique.

PREMIER AXE

Accueil individualisé

Cette étape vise à donner le cadre et les moyens d'apprentissage à chaque élève.

OBJECTIFS :

- acquérir la confiance en soi, pierre angulaire sur laquelle chacun construit ses progrès.
- assimiler les règles de vie au sein de la classe, de l'école et à l'extérieur, notamment lors de nombreuses activités éducatives, sportives et culturelles, intra ou extra-muros.
- intégrer progressivement les acquis de base dans les cours généraux.
- découvrir les diverses orientations professionnelles et sociales offertes par l'école.

MÉTHODOLOGIE :

Dans le respect du P.I.A. (Plan Individuel d'Apprentissage) et du P.I.T. (Plan Individuel de transition), l'équipe éducative privilégie la relation d'aide et de soutien ; elle développe l'aspect ludique et varié des activités, afin d'éveiller la curiosité et susciter chez l'élève le plaisir de ce qu'il fait.

Dans ce but, elle veille particulièrement, par des actions adaptées, à prévenir et gérer les situations de conflit ou l'émergence de la violence.

Durant toute la scolarité:

“LES VIOLENCES SONT STRICTEMENT BANNIES”

Pour y parvenir, une collaboration effective de toute l'équipe éducative, y compris le Centre PMS, est incontournable. Une coordination via les réunions prévues (conseils de classe, travaux d'équipe,...) s'avère également utile pour évaluer l'évolution des apprentissages.

Dans la même optique, des actions de soutien socio-éducatif aux élèves en difficulté comportementale ou d'intégration culturelle peuvent être développées avec d'autres partenaires, si nécessaire (monde associatif, collègues d'autres institutions, A.M.O., C.P.A.S., FOREM, l'AVIQ,...).

DEUXIEME AXE

RESPONSABILISATION ET CONFIRMATION DU CHOIX PROFESSIONNEL OU D'INSTITUTION SELON LES APTITUDES.

L'élève, réconcilié avec lui-même et avec l'école, peut trouver son orientation sociale et professionnelle, et commencer à acquérir des compétences répondant aux exigences du métier (ou de l'institution) choisi(e).

OBJECTIFS :

- assurer la maîtrise des compétences et acquis de base.
- responsabiliser les élèves en les amenant à respecter les règles de la vie en société.

MÉTHODOLOGIE :

Dans ce but, l'équipe éducative tient compte des compétences-seuils à atteindre et des exigences comportementales pour mieux préparer les jeunes à leur futur métier ou à leur entrée en institution (savoir-faire et savoir-être).

La collaboration de toute l'équipe éducative et les actions d'aide et d'accompagnement mises en place lors de la première étape sont poursuivies.

Afin d'assurer les meilleures conditions d'enseignement possibles, les actions de prévention et de gestion de la violence décrites dans l'axe 1 sont maintenues et renforcées si nécessaire.

TROISIEME AXE

APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL ET AUTONOMIE

Parallèlement à l'apprentissage professionnel, l'intégration sociale est accentuée par des actions précises permettant aux élèves de devenir autonomes dans le travail et la vie courante.

OBJECTIFS :

- fixer les compétences professionnelles et comportementales et perfectionner ses méthodes de travail.
- développer l'autonomie.
- s'intégrer au monde du travail et à la société.

MÉTHODOLOGIE :

1) Le métier (ou l'orientation) :

A ce stade, les élèves sont préparés plus spécifiquement en vue de la réussite de leurs épreuves de qualification (ou de leur orientation vers des structures institutionnelles appropriées).

Ceci implique qu'ils sachent répondre à l'ensemble des exigences techniques et comportementales du métier auquel (ou de l'institution à laquelle) ils se destinent.

2) L'autonomie :

Les élèves sont amenés à adopter un comportement autonome et responsable dans les situations concrètes de la vie sociale et professionnelle.

Ils sont confrontés à l'utilisation des transports en commun et des divers moyens de communication (téléphone, répondeur...) ; ils sont familiarisés aux démarches administratives et à la réglementation du travail ; ils peuvent être initiés à la gestion ménagère, financière, familiale et recevoir des informations pour l'obtention du permis de conduire théorique.

3) L'intégration dans la société et dans le monde du travail :

a) L'école sensibilise les élèves au respect de la santé et continue à les inciter à s'épanouir dans des loisirs actifs, en les mettant en contact avec des organisations culturelles et sportives, en organisant des excursions et en proposant des activités parascolaires.

Des classes de dépaysement ou des activités extérieures sont aussi mises sur pied.

Une attention particulière est portée au respect de soi-même, des autres et de l'environnement.

La tolérance, la solidarité et l'esprit d'équipe sont mis en évidence.

b) La confrontation à des situations pratiques de la vie courante, des prises de contact avec divers milieux sociaux et des échanges avec d'autres jeunes, en Belgique ou à l'étranger, sont privilégiées. Les visites de salons professionnels et d'expositions didactiques ne sont pas négligées.

c) Les élèves sont placés en situation d'apprentissage la plus proche possible des réalités sociales et professionnelles.

d) L'accent est mis à la fois sur des compétences professionnelles et sociales et sur des savoir-être plus spécifiques (travail en équipe, respect de l'autre, des rythmes de travail, des horaires, de la finition, de la sécurité et de l'hygiène, du matériel et des matériaux, des règles et de la philosophie de l'entreprise ou de l'institution ...).

Afin d'assurer les meilleures conditions d'enseignement possibles, les actions de prévention et de gestion de la violence développées dans les axes 1 et 2 sont maintenues et renforcées si nécessaire.

4) L'Alternance :

Sur décision du conseil de classe et sur base du projet de l'élève, de son P.I.A. et de ses compétences, un projet d'enseignement en alternance peut lui être proposé.

1. Afin de préparer au mieux un projet d'enseignement en alternance :

a) le conseil de classe évaluera l'opportunité d'orienter un élève vers l'enseignement en alternance.

b) le conseil de classe est le seul à autoriser ce projet.

c) un stage de préparation à l'alternance sera organisé.

d) le conseil de classe décidera du moment où commence l'alternance.

1. Afin de garantir au maximum la réussite d'un projet d'enseignement en alternance :

- a) une évaluation régulière du projet sera organisée.
- b) une bonne relation avec le CEFA coopérant sera entretenue.
- c) l'accès aux épreuves de qualification reste d'application selon les mêmes conditions que pour le plein exercice.

5) L'intégration dans la vie du village :

Afin de répondre au décret mission, chapitre II, article 8, point 10, « participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique ». Plusieurs actions seront menées, tels que :

- a) Coopération avec les comités de village
- b) Investissement dans l'embellissement et l'entretien du village
- c) Organisation d'évènements à destination des riverains
- d) Coopération avec les différents services communaux.

6) L'enseignement à domicile :

Afin de répondre à certaines situations de détresse de certaines familles l'enseignement à domicile peut être proposé avec l'accord de la commission consultative. L'accompagnement se fera alors sur plusieurs axes :

- a) Elaboration d'un P.I.A.
- b) Encadrement à domicile du jeune.
- c) Apprentissage d'autonomie.
- d) Socialisation.
- e) Accompagnement administratif des familles.

« La nature crée des différences, la société en fait des inégalités ».

Citation de Tahar Ben Jelloul

Notre enseignement tend à promouvoir la confiance en soi, le développement de la personne de chacun des élèves et à leur assurer des chances égales d'émancipation sociale et d'intégration dans la vie active.